

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 FÉVRIER

L'Écho Saumurois, suivant l'usage, ne paraîtra pas demain, mardi gras, 18 février.

UN SOCIALISTE

Les événements de la dernière semaine, y compris le voyage triomphal de Gabrielle Bompard dans le Midi, ont détourné l'attention publique de l'acte si important de l'empereur d'Allemagne, prenant position sur le terrain des réformes sociales et conviant l'Europe à étudier ces questions avec lui.

On a passé bien légèrement, en France, sur cette phase nouvelle du régime allemand, et il y aurait eu, croyons-nous, bien des sujets de réflexions, pour nous, Français, dans cet acte d'un ennemi.

Nous ne pouvons méconnaître, quels que soient nos patriotiques ressentiments, que ce souverain, se détachant de ses conseillers, de ses amis, de sa presse officieuse, de sa majorité parlementaire, pour se placer en face du peuple et jeter un défi — peut-être platonique, mais sincère à coup sûr — aux iniquités sociales, ne manque pas de grandeur.

Personnellement, j'estime que Guillaume II est dans le vrai quand il croit que son devoir de monarque — et surtout de monarque chrétien — est de « prendre la protection des classes les moins fortunées. »

C'est du socialisme d'État, dira-t-on. Je crois que oui.

Les gens pour qui les mots ont une grande importance sont toujours affolés par cette expression : « le socialisme d'État. » Au fond, ils ne savent pas ce que c'est, et ils ont peur... instinctivement, parce qu'en 1848 les ateliers nationaux ont été mal organisés et n'ont pas réussi.

L'État n'a-t-il pas d'autre rôle que de nous écraser d'impôts, mettre les mendiants en prison et envoyer les jeunes gens mourir au Tonkin ? Timidement, j'avouerai que je crois à d'autres devoirs de l'État civilisé, et notamment à celui de prendre la protection des malheureux, des faibles, des déshérités.

L'empereur d'Allemagne conçoit, comme il le doit, le rôle d'un souverain, et il me confirme dans l'opinion qu'avec certains monarques les réformes sociales feraient plus de progrès en six mois, qu'elles n'en ont fait, avec la République, en dix ans. Une main ferme présidant à ces réformes en accélère l'exécution, et d'autre part il n'est pas douteux que pour tenir tête aux hauts barons de la finance, pour endiguer l'égoïsme des classes riches, il faut l'autorité d'un prince énergique et non un Parlement.

La pierre d'achoppement de toutes les revendications ouvrières est la question de la concurrence internationale. Comment, par exemple, régler le maximum de la journée de travail — de la journée habituelle — si la mesure n'est pas adoptée par les divers États qui

se font une concurrence au point de vue industriel ?

Il était donc encore dans le vrai, ce potentat allemand, quand il a invité les grandes puissances à un congrès où se débattraient toutes les questions ouvrières que les États peuvent résoudre d'un commun accord ! Et maintenant, qu'arrivera-t-il ?

La République française est acculée à une situation bien difficile. Si elle refuse le rendez-vous offert par l'Allemagne, elle prend sur elle d'enrayer ce mouvement socialiste, de retarder la solution de questions urgentes ; et si, au contraire, elle accède au désir de l'empereur allemand, voilà nos républicains français étudiant la question sociale sous la surveillance et l'autorité prépondérante de l'empereur prussien...

Ils sont ainsi châtiés de leur coupable indifférence, et cette humiliation — qui, hélas ! est presque une humiliation nationale — devrait au moins les faire rougir de n'avoir songé, depuis dix ans, qu'à se gaver des friandises du pouvoir, sans avoir tenté une seule réforme sociale, si petite qu'elle fût. LOUIS BAUME.

CEUX QUI DÉCAMPENT

Le 2 avril 1889, Boulanger décampa avec son ami Rochefort. Il avait pris « RÉSOLUTION » cette décision, comme l'écrivait un journal boulangiste de l'époque :

« Le général, qui a l'habitude DE PRENDRE RÉSOLUTION SES DÉCISIONS, fit aussitôt prévenir M. Rochefort ; L'HEURE PRESSAIT ».

L'heure pressait pour filer : ils filèrent ! Et de Bruxelles le brave fuyard écrivit :

« Je suis venu demander à la libre Belgique que un asile contre les persécutions dont j'étais l'objet en France. Si je n'étais pas parti avant-hier, on m'eût arrêté hier... Je suis parti pour Mons afin de rencontrer Rochefort. »

Cette fuite honteuse explique bien la rage et les grossièretés de l'Intransigeant, organe des fuyards.

Ceux qui ont décampé courent d'injures le vaillant duc d'Orléans : c'est tout naturel. Ils lui en veulent d'opposer à la pleurerie du brave général, la vaillance d'un Prince de la Maison Royale. Ce contraste les fait hurler.

Rochefort peut continuer. Ses injures contre Celui qui est entré en France rappellent, chaque jour, la fuite en Belgique de Boulanger, Rochefort et C^{ie}.

L'un a passé la frontière pour faire son devoir.

Les autres l'ont passée pour se mettre à l'abri.

Or, la France n'aime pas ceux qui décampent ! EDMOND BÉRAUD.

INFORMATIONS

M Maurice Faure, député de la Drôme, vient de soumettre à la Chambre une proposition qui tend à abolir le privilège de l'ordre des avocats et à instituer la liberté de la défense judiciaire, en appliquant aux tribunaux de première instance, aux Cours d'assises et aux Cours d'appel les règles qui s'appliquent aux juridictions commerciales et administratives.

En d'autres termes, chacun pourrait désormais confier à un tiers sa défense, que cette

tierce personne fût ou non inscrite sur le tableau des avocats.

La proposition de M. Maurice Faure est ainsi conçue :

« Devant les tribunaux de première instance et les Cours d'appel, les parties peuvent présenter leurs observations en personne ou par mandataire.

» Nul ne pourra plaider devant ces tribunaux si la partie, présente à l'audience, ne l'autorise ou s'il n'est muni d'un pouvoir spécial. Ce pouvoir, qui pourra être donné au bas de l'original ou de la copie de l'assignation, sera exhibé au greffier avant l'appel de la cause et par lui visé sans frais. »

LES CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

La commission des finances de la Chambre des députés est saisie d'une demande de crédits supplémentaires. La nécessité de ces crédits, leur urgence a été contestée par quelques-uns de ses membres.

Le ministre des finances, fort embarrassé pour justifier ces demandes de crédit, vient d'adresser une circulaire à ses collègues du cabinet.

M. Rouvier reconnaît que la plupart des observations de la commission sont fondées. Il indique aux ministres une classification à faire dans les demandes de crédit. Les unes sont urgentes ; les autres peuvent être ajournées ; les dernières enfin concernent les améliorations ou créations qui auraient dû être prévues par le budget de l'exercice actuel.

Les ministres peuvent, d'après leur collègue des finances, examiner de nouveau ces créations et ces améliorations, afin de les ramener dans les plus étroites limites.

Enfin et comme conclusion à sa circulaire, M. Rouvier réclame les propositions des dépenses qui doivent nécessairement entrer dans les prévisions du budget de 1891, afin d'éviter les crédits supplémentaires.

Cette circulaire, déclare un organe républicain, aura pour effet de ramener un peu d'ordre dans nos finances. Il en serait temps. Mais l'aveu est précieux.

LA MESSE A LA CONCIERGERIE

M^{sr} le duc d'Orléans a tenu à montrer que s'il voulait remplir son devoir de soldat, il savait aussi ne pas oublier son devoir de chrétien. Ce prince unit à la vaillance impétueuse de la jeunesse la maturité réfléchie d'un homme de grand caractère. Le prisonnier de la Conciergerie a demandé à entendre la messe.

Le ministre de l'intérieur, nous apprend le Figaro, a refusé au duc d'Orléans l'autorisation de faire célébrer, dans sa cellule, une messe qui aurait été dite par M^{sr} Freppel ou par l'aumônier de la Conciergerie ; il a refusé aussi de le laisser conduire, sous bonne escorte, dans l'une des églises voisines, aux offices de la première heure.

Le prisonnier se vit donc contraint, puisqu'il tenait à assister à la messe, de se rendre, avec ses gardiens, à la chapelle des filles détenues, salle des Girondins. Cependant des me-

sures seront prises, dit-on, pour éviter au duc d'Orléans cette honteuse promiscuité.

Il y a là une petite vexation bien inutile.

Le prisonnier n'en continue pas moins à garder son excellente humeur des premiers jours et les visites sont toujours aussi nombreuses.

LA DÉCISION VRAIE DU GOUVERNEMENT

Malgré les bruits contradictoires répandus dans certains journaux républicains, en vue de peser sur les décisions du pouvoir républicain, nous croyons être en mesure d'affirmer qu'aucun préparatif n'est fait en vue de prolonger la captivité de M^{sr} le duc d'Orléans.

Il ne peut être question de « clémence », car le prince ne demande aucune grâce, mais le ministère se rend compte que la condamnation n'a atteint que la République et a révolté les plus généreux sentiments de la France.

C'est pourquoi, d'ici à quelques jours, s'ouvriront les portes de la Conciergerie et M^{sr} le duc d'Orléans reprendra le chemin de l'exil.

L'INCIDENT DES CONSCRITS

Les mesquineries gouvernementales continuent :

Des conscrits qui venaient de prendre part aux opérations du tirage au sort, montés dans une charrette, ont crié, en traversant le quai de l'Horloge : « Vive le premier conscrit de France ! Vive la liberté ! Vive le duc d'Orléans ! » Les gardes ont arrêté les conscrits ; ils seront, dès leur incorporation, envoyés dans les troupes d'Algérie.

Nos gouvernants perdent la tête.

UNE ARMÉE PUISSANTE

La Petite République craint que la maladresse du gouvernement n'amène une mobilisation d'un nouveau genre :

« Prenez garde, dit-elle, vous allez mobiliser l'armée des âmes sensibles, la plus terrible des agents de réaction ; le seul qui ait pu venir à bout du Comité de Salut public. »

Cette mobilisation-là n'est point, en effet, à dédaigner.

L'armée des âmes sensibles a fait ses preuves en maintes circonstances, et si elle ne remporte pas d'autres victoires, c'est parce que l'on fait trop souvent ce qu'il faut pour l'immobiliser quand elle devrait se mettre en campagne.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 15 février 1890.

Les dispositions générales du marché sont toujours favorables : 3 0/0, 87.95 ; 4 1/2 0/0, 105.72.

Le Crédit Foncier fait preuve d'une grande fermeté à 1,310. Les obligations ont donné lieu à un bon mouvement d'affaires au comptant.

La Banque de Paris cote 792.50. La Banque Nationale du Brésil est beaucoup plus active à 582.50.

La Société Générale garde son avance à 470. Le Crédit Lyonnais reste à 723.75 ; la Banque d'Escompte à 520. La société de Dépôts et Comptes courants fait 600.

La succession des conversions qu'effectue la Russie à des taux toujours grandissants est la conséquence de l'amélioration régulière du crédit de l'empire. Le public constatant, de son

côté, que les conversions, en diminuant les charges publiques, contribuent à faire solder les budgets en excédent, s'intéresse de plus en plus à des titres qui offrent un bon revenu et s'acheminent, par une progression continue, vers le pair.

Les Mines de cuivre et soufre de Pignerol sont en bonne voie à 27.50.

L'obligation des Chemins Economiques finit à 391.50.

NOUVELLES MILITAIRES

Une question du *Progrès militaire* concernant le tableau d'avancement pour 1890 publié par le *Bulletin officiel* :

« Pourquoi, contrairement à ce qui s'est fait jusqu'ici, les sous-officiers de cavalerie proposés pour sous-lieutenants n'y figurent-ils pas? En admettant, à la rigueur, que, par analogie avec ce qui se fait pour les sous-officiers des autres armes, ont ne publie pas la liste des élèves-officiers actuellement à Saumur, sous le prétexte que leur inscription au tableau d'avancement dépendra de leurs examens de sortie, il n'en est pas moins vrai que les élèves-officiers qui ont quitté l'Ecole de cavalerie il y a cinq ou six mois et qui, proposés et classés pour sous-lieutenants, ne sont pas encore promus, ne figurent pas au tableau, où cependant ils devraient être.... »

CONCOURS DE COIFFURE

On annonce qu'un concours pour le choix d'un modèle de coiffure destinée aux troupes de toutes armes et de tous services (cavalerie exceptée) aura lieu prochainement.

Le programme détaillé de ce concours va être publié au *Journal officiel* et des exemplaires seront déposés dans toutes les intendances où ils pourront être consultés.

Les modèles devront être envoyés à la consignation de l'officier d'administration principal, comptable du magasin général d'habillement, 73, quai d'Orsay, à Paris, avant le 31 mai prochain, terme de rigueur.

Qu'il nous soit permis, en passant, d'émettre le vœu que la coiffure qui sera définitivement adoptée soit d'un modèle élégant, commode et essentiellement français.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

MORT DE M. L'ABBÉ MÉRIT

La paroisse Saint-Pierre de Saumur est de nouveau bien cruellement éprouvée. M. l'abbé Mérit, curé de cette paroisse depuis quatorze ans, a été emporté samedi soir, après quelques jours de maladie seulement.

Plein de zèle pour son ministère, il s'était

prodigué auprès des malades pendant l'épidémie d'influenza qui a sévi d'une façon si sérieuse au chevet des mourants : le soir, il sentait les premières attaques de ce même mal. On crut d'abord à une indisposition sans gravité. Mais dès mercredi les symptômes les plus alarmants se manifestaient. Les reins, le foie étaient malades et une péritonite venait compliquer la situation et enlever tout espoir de guérison.

Vendredi soir, à 10 heures, M. le Curé a reçu les derniers sacrements en pleine connaissance, dans des sentiments de foi admirables et avec une entière soumission à la volonté divine.

Il a rendu sa belle âme à Dieu samedi soir, à 8 heures, entouré de plusieurs membres de sa famille et de ses vicaires éplorés.

Il était dans sa 59^e année.

Cette mort laisse un grand vide dans la paroisse Saint-Pierre, dans le clergé de la ville et du diocèse tout entier.

M. l'abbé Mérit était un homme supérieur comme intelligence; ses nombreux ouvrages et ses instructions l'ont classé parmi les écrivains les plus estimés, les plus brillants, et lui ont fait un nom justement célèbre dans la belle littérature.

Ce n'était pas seulement par ses qualités d'esprit que brillait notre regretté curé. La bonté de son cœur était bien connue. On savait qu'il eût voulu soulager toutes les misères. Enfin, par sa foi religieuse et ses vertus sacerdotales, il était le sujet d'édification de ses paroissiens et de tous ceux qui étaient témoins de son humilité au pied de l'autel.

Comme homme du monde, il était également fort estimé. On rendait justice à son esprit large, facile, sachant aplanir toutes difficultés, et les hommes les plus opposés aux idées religieuses reconnaissaient chez lui ses immenses qualités de tact et de jugement.

Hier, toute la journée, sa chambre du rez-de-chaussée, transformée en chapelle ardente, a été visitée par quantité de ses paroissiens et habitants de Saumur. Beaucoup d'ouvriers surtout qui avaient une profonde estime pour leur vénéré pasteur se sont empressés de venir verser de l'eau bénite sur son corps et réciter quelque prière à son intention.

Les obsèques auront lieu demain mardi, 18 février, à 10 heures 1/2.

La famille de M. Mérit, ses vicaires et le conseil de Fabrique prient les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de vouloir bien se considérer comme invitées à se joindre au cortège.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE SAUMUR

L'assemblée annuelle de la Société des Courses de Saumur a eu lieu hier, à une heure, à l'Hôtel de Ville.

Les comptes de l'exercice 1889 ont été approuvés à l'unanimité.

Ils se chiffrent par une balance en faveur de la Société de 8,281 fr. 40.

La commission adresse ses remerciements à toutes les personnes qui ont bien voulu s'inscrire de nouveau comme souscripteurs et assurer ainsi l'existence de la prospérité de la Société des Courses de Saumur.

PROMOTIONS DE SOUS-OFFICIERS

Par décret du 12 février 1890, les trente-trois sous-officiers de l'Ecole de cavalerie dont les noms suivent ont été promus au grade de sous-lieutenant et ont reçu les affectations ci-après :

MM.

Gay, du 19^e dragons, affecté au 20^e dragons.
De Kiss de Nemesker, du 11^e ch., au 5^e ch.
Chabert, du 5^e cuirass., au 1^{er} cuirassiers.
Grasset, du 7^e cuirass., au 3^e cuirassiers.
Thévenet, du 19^e chass., au 2^e chasseurs.
Jacquin, du 3^e ch. d'Afr., au 2^e chass. d'Afr.
D'Hérail de Brisic, du 12^e cuir., au 4^e drag.
Lahille, du 11^e dragons, au 10^e dragons.
Hourse, du 10^e cuirass., au 19^e dragons.
De Rozières, du 10^e cuirass., au 12^e cuirass.
De Ligniville, du 10^e huss., au 2^e hussards.
Ruellan, du 12^e huss., au 18^e chasseurs.
Pavillon, du 20^e dragons, au 17^e dragons.
Thomas, du 15^e dragons, au 14^e dragons.
Brady, du 10^e hussards, au 11^e hussards.
Vacher, du 6^e cuirass., au 4^e chass. d'Afr.
Périer, du 4^e chasseurs, au 21^e chasseurs.
Lecœuvre, du 16^e drag., au 4^e chasseurs.
Binet, du 5^e chasseurs, au 9^e hussards.
Simon, du 6^e dragons, au 18^e dragons.
Varaigne, du 19^e dragons, au 4^e hussards.
De Cherisey, du 27^e drag., au 3^e chasseurs.
Hamon, du 12^e cuirassiers, au 14^e dragons.
Paux, du 15^e dragons, au 6^e hussards.
Uttenweiler, du 11^e cuirass., au 14^e dragons.
De Froissard de Broissia, du 9^e dragons, au 26^e dragons.
Harscouët de Saint-George, du 2^e dragons, au 22^e dragons.
Garnier, du 11^e chasseurs, au 8^e hussards.
Lau, du 8^e chasseurs, au 8^e hussards.
Perret, du 1^{er} dragons, au 2^e dragons.
Poulet, du 8^e dragons, au 3^e dragons.
Morel, du 16^e chasseurs, au 9^e hussards.
Leineinger, du 4^e chass. d'Afr., au 11^e huss.
De Broglie, sous-lieutenant de cavalerie en non-activité, affecté au 6^e dragons.

Parmi les promotions ci-dessus, nous remarquons particulièrement celles de deux de nos concitoyens, MM. Hourse et Poulet.

Par décret du 8 février 1890, M. Chasseloup de Châtillon, ancien sous-officier, est promu au grade de sous-lieutenant d'artillerie de

réserve (pour occuper un emploi de lieutenant en 2^e); affecté au 35^e régiment.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Un concours pour le surnumérariat de l'Administration des Contributions indirectes aura lieu à Angers le 15 avril prochain.

Les candidats qui désireraient prendre part à ce concours devront se faire inscrire dans les bureaux de la Direction d'Angers, 9, rue de Volney, ou dans ceux de la Sous-Direction à Saumur, 42, rue de Poitiers, avant le 15 mars 1890, date irrévocable de la clôture des listes, et fournir, pour cette date, les pièces réglementaires.

Le service météorologique du *New-York Herald* annonce qu'un cyclone se dirige vers l'Europe et atteindra les côtes de France et d'Angleterre dans les premiers jours de cette semaine, probablement demain-mardi ou mercredi.

LE PRIX DU BLÉ AVANT ET DEPUIS LES SURTAXES

On se rappelle les sinistres prédictions des adversaires des surtaxes sur les céréales et les bestiaux en 1885 et 1887. « La France, disait-on, deviendrait le pays de la cherté des subsistances, et par conséquent, le pays de la cherté des produits fabriqués. Elle serait donc en de très mauvaises conditions pour soutenir la lutte contre les autres nations manufacturières. »

A ces prédictions, voici la réponse des chiffres officiels :

Pour la période bi-décennale de 1861-1880, période où le droit d'entrée n'était que de 0 fr. 60 c. par quintal, le prix moyen annuel de l'hectolitre de blé de 22 fr. 28 c., de 1885 à 1887 inclus, a été, savoir :

En 1885	46 fr. 80
1886	46 fr. 94
1887	48 fr. 13

Prix moyen 47 fr. 22

Sans doute, il n'est pas tout à fait indifférent de déduire un prix moyen de trois ans ou de le déduire de vingt ans. On peut cependant remarquer que les surtaxes de 1885 et 1887 n'ont pas eu, bien s'en faut, les effets de renchérissement annoncés par les alarmistes. Le consommateur n'en a pas souffert. L'agriculture a repris courage; elle s'est mise à faire plus de blé et à le mieux faire.

L'importation des blés américains, si menaçante en 1880, s'est ralentie devant ces surtaxes qui étaient, pour ainsi dire, le salut non seulement pour les populations rurales dont les salaires décroissaient comme le prix des produits agricoles, mais encore pour les populations urbaines et industrielles, qui étaient menacées du chômage provoqué par le manque de débouchés intérieurs.

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

Au mois d'octobre, la couturière de Flers, chez laquelle Flavie avait terminé son apprentissage, lui écrivit en ces termes : « Mes commandes sont si nombreuses en ce moment, qu'il me deviendra impossible d'y satisfaire, si je ne trouve quelqu'un pour m'aider dans la direction de l'atelier. J'ai pensé à vous... vous me rendriez un grand service en consentant à passer deux mois à la maison. »

Suivait l'offre d'un prix relativement élevé, pouvant sortir la famille d'embarras.

L'idée d'une séparation sembla fort dure aux jeunes filles; Séverine surtout ne savait plus se passer de sa sœur.

— Cependant, ma Marjolaine, voilà le meilleur moyen d'en finir avec les dettes?

— Il te faudra travailler jour et nuit.

— Ma santé est bonne, alors aucun inconvénient. J'aurai surtout à tailler, à diriger : ouvrage moins fatigant que la couture. Songe

donc, non-seulement nous n'aurons plus la préoccupation de devoir, mais encore je pourrai acheter les vêtements chauds qui manquent aux enfants.

Séverine détourna la tête : deux larmes roulaient sur ses joues.

— Voyons, petite sœur, dit Flavie de sa voix câline, sois raisonnable, cela passe si vite deux mois... d'abord, je viendrai chaque dimanche.

Séverine eut un geste violent.

— Je n'aime pas à te voir courir les chemins.

— Je ne m'en retournerai que le lundi matin. La distance : une promenade, voilà tout.

— Oh ! je ne parle pas de la fatigue.

— Mais tu vas bien seule au marché?

— Ce n'est pas la même chose... puis, le monde afflue sur la route ce jour-là.

Flavie sourit.

— Voyons, continua-t-elle, comme si ces jolis yeux-là ne valaient pas les miens? — Ce disant, elle les baisa l'un après l'autre. — Alons, enfant, raisonnons... toi si brave tousjours?

En effet, Séverine ne se reconnaissait pas : depuis sa maladie, chose étrange mais douce,

elle se sentait faible de cœur... Toutefois, l'appel à son courage fut entendu et le jour même Flavie envoya une réponse affirmative à son ancienne patronne.

Darnétal la conduisit le lundi suivant.

Six jours après, le dimanche, ayant assisté à la messe de huit heures à Flers, il ramena sa fille.

Une bonne journée de congé pour tous.

Séverine rentra de la promenade les yeux brillants, l'allure pimpante et le brin de Marjolaine au corsage.

Flavie, chargée d'un magnifique bouquet de fleurs des champs, partit le lendemain accompagnée de François, tout fier de l'emploi. Elle alternait avec M^{me} Combal l'essai des robes.

Les dames remarquèrent vite cette belle fille à la distinction native, aux mains adroites, au goût délicat.

Dans le monde, on parla bientôt de la belle couturière.

Plus d'un frère, d'un mari même, guetta au passage la jolie fille; mais les œillades, les sourires, les compliments furent donnés en pure perte : Flavie passait indifférente et fière, sans un regard à ses admirateurs.

Indifférente, qui sait ?

Deux ans avant la mort de sa mère, la jeune fille avait séjourné quinze jours chez leur tante de Caen, couturière, elle aussi. Elle revint distraite, souvent rêveuse, ce qui alors attira l'attention de M^{me} Darnétal.

Dans ce voyage, quelqu'un avait-il fait impression sur son cœur? Nul ne le sut.

Plus tard, les tracas, les peines, accomplirent leur œuvre : toute trace de préoccupation sembla disparaître.

Les enfants de Joséphine-Flavie tenaient de leur mère trois choses avec lesquelles on ne peut jamais tomber très bas, ni devenir complètement malheureux : une fois au-dessus de toute atteinte; un sentiment fort vif de l'honneur, aboutissant au respect des autres et de soi-même; enfin un véritable culte de la famille entraînant la solidarité de tous les membres qui la composent.

Darnétal lui-même, plus faible, moins intelligent que sa femme, était aussi attaché à ces principes que le comportait son caractère.

Ainsi qu'elle l'avait espéré, Flavie put, dès le premier mois, envoyer des vêtements chauds aux enfants.

Au bout de l'engagement, M^{me} Combal, fort

A la VILLE de PARIS

SAUMUR, place Saint-Pierre (près l'église), SAUMUR

MISE EN VENTE ANNUELLE DE TOILES ET BLANC

Nombreuses occasions en toiles de toutes sortes, jaunes, cremées, blanches et fil blanchi, pour Draps, Chemises, essuie-mains et Torchons, etc., etc., etc.

Nappes de fil, Serviettes de table et de Toilette, grand choix de Mouchoirs de poche blancs et de couleurs.

AFFAIRES RECOMMANDÉES

Deux qualités de Mérinos noir
1 fr. 95 et 2 fr. 80
Marchandise de 3 fr. et de 3 fr. 90.

Flanelle de santé, largeur, 80 c. à 1 fr. 25
qualité de 1 fr. 50
Un lot Gilets de flanelle pour hommes, différentes qualités.

Madapolams, Crétonnes et Toiles coton, Mousselines et Etamines pour rideaux,

Etudes de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAU-REPAIRE,
Et de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques,

Le DIMANCHE 9 MARS 1890, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes,

DE

L'HOTEL

De la Promenade

Situé sur la route des Ponts, avec ses Dépendances.

Mise à prix : 7,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire, (164) ANDRÉ POPIN.

A CÉDER

BEAUX MAGASINS

DE

Pâtisserie Confiserie

Liqueurs, Vins fins.

Rue Saint-Jean, 20, Saumur.

S'adresser à M. E. TROUVÉ, qui l'exploite. (149)

MAISON ET JARDIN

A vendre ou à louer PRÉSENTEMENT

Situés au bourg de Saint-Lambert-des-levées.

S'adresser à M. BENOÎT, charron, même bourg. (63)

PEINTURE-VITRERIE

M. LANDAT a l'honneur d'informer le public qu'il vient de se rendre acquéreur de l'établissement de peinture de M. PELTIER, quai de Limoges, 37, à Saumur, où on peut s'adresser pour les commandes. Il garantit comme solidité et bon goût tous les travaux qu'on voudra bien lui confier.

PRIX MODÉRÉS.

A VENDRE

8 VIEUX NOYERS

Particulièrement propres à la confection de crosses de fusils.

S'adresser, pour les visiter, sur la commune de Blou, arrondissement de Longué, aux fermiers du Petit-Mesanger et de la Jubardière, et, pour traiter, à M. HARRY-VIGER, au Clos-des-Poiriers, commune de Neuillé. (110)

Magasin d'Épicerie

A CÉDER

A de très bonnes conditions. Situé au Pont-Fouchard, près Saumur.

INFLUENZA, Rhumes, Toux, Bronchites

Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis de CHERVILLE, de M. Ch. de FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Conserves de 1^{er} choix, qualité irréprochable

Petits pois.....	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins.....	—	1.60	—	0.85
Haricots verts.....	—	0.90	—	0.50
» » très fins.....	—	1.50	—	0.80
Asperges.....	—	1.40	—	—
Sardines à l'huile.....	—	0.40	—	—
Thon à l'huile.....	—	0.75	—	—
Homard entier.....	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon.....	la boîte	1.40	—	—
Filets de harengs à l'huile.....	—	0.50	et	0.80

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER la MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,